



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande d'autorisation de recherche et la demande d'ouverture de travaux miniers en vue d'une exploitation de géothermie pour l'opération PRADO CONCORDE à CASTELNAU-LE-LEZ, formulée par la Société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY, dont le siège social est Parc Euréka - 201 rue Euclide – CS 49531 - 34960 – MONTPELLIER.

Ces demandes seront soumises à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs du lundi 11 mars 2019 (9 heures) au jeudi 11 avril 2019 inclus (17 heures).

Monsieur Bernard SOUBRA, Ingénieur divisionnaire des TPE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Madame Audrey CABANNE – téléphone : 04 67 15 97 15 - adresse mail : audrey.cabanne@engie.com – adresse postale : ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY – parc Euréka – 201 – rue Euclide – CS 49531 – 34960 – MONTPELLIER CEDEX 02.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et auquel est joint l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de CASTELNAU LE LEZ, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de CASTELNAU LE LEZ, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 15 à 17 heures)
- à la mairie de MONTPELLIER aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 15 et le jeudi de 10 heures à 18 heures 30).
- sur le site internet des services de l'État : <http://www.herault.gouv.fr/> Publications/consultation du public/ enquêtes publiques à compter de 2017/MINES ET SOUS SOL
- sur le site : <https://www.democratie-active.fr/geothermie-pradoconcorde/>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées oralement à Monsieur Bernard SOUBRA, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences à la mairie de CASTELNAU-LE-LEZ, aux dates ci-après :
 - lundi 11 mars 2019 , de 9 heures à 12 heures ,
 - mercredi 27 mars 2019, de 14 heures à 17 heures,
 - jeudi 11 avril 2019 , de 14 heures à 17 heures (clôture de l'enquête) ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de CASTELNAU-LE-LEZ - 2 rue de la Crouzette -CS 40013 - 34170 -CASTELNAU LE LEZ, siège de l'enquête ;
- formulées sur le registre d'enquête à la mairie de CASTELNAU-LE-LEZ , lieu de permanence du commissaire-enquêteur ;
- transmises par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/geothermie-pradoconcorde/>

Le commissaire enquêteur pourra aussi recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de CASTELNAU-LE-LEZ, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État <http://www.herault.gouv.fr/> Publications/consultation du public/ enquêtes publiques à compter de 2017/MINES ET SOUS SOL pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prises par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation portant sur les demandes, assortie du respect de prescriptions ou des refus.

==